SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA GESTION DU MUSEE DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI
Siège : Mairie de Marly-le-Roi

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt, le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le treize janvier, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 20 JANVIER 2020

Présents

LOUVECIENNES	Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE Béatrice BAUMANN, DELEGUEE TITULAIRE Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES	Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Adjoint des Syndicats Intercommunaux

Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	**2**
QUORUM	:	**5**
Délégués présents	:	***7***
Délégués comptant pour le vote	:	***7***

SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

Le quorum étant atteint, **Le Président** ouvre la séance à 18h40.

Madame Baumann de la commune de Louveciennes est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Rapport d'orientation budgétaire 2020
- Convention de partenariat avec la start up « Culture in the City »
- Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs
- Questions diverses

En préambule, **le Président** annonce que le samedi 18 janvier, il y a eu 160 personnes en trois heures, soit un peu plus de 500 entrées durant le week-end, ce qui est une bonne nouvelle.

Monsieur Pothelet demande si la raison des dégâts d'humidité constatés dans la réserve a été trouvée.

Madame Chopin précise tout en mentionnant que ce n'est peut-être pas la meilleure solution, que le petit trou dans le plafond de la réserve a été colmaté. Mais elle répète que ce n'est pas vraiment résoudre le problème initial.

Monsieur Pothelet signale qu'il serait effectivement préférable d'en connaitre la raison.

Le Président annonce qu'il y avait environ 200 personnes au cocktail. Il explique, à la suite d'un aparté avec Monsieur Pothelet, que Madame Pégard, présidente de l'établissement public du château de Versailles avait annulé sa visite privée prévue le 10 janvier pour cause de problème au château de Versailles et avait prévenu qu'elle ne pourrait pas venir à l'inauguration, car elle partait en voyage, mais, elle est finalement venue.

Monsieur Pothelet estime en tout cas que c'est une très bonne nouvelle qu'elle soit venue, car elle a pris toute la mesure de ce que le musée apporte au public.

Le Président ajoute que Madame Pégard lui a annoncé que les liens allaient être encore resserrés entre le Château de Versailles et le Musée.

Le Président se félicite également de la visite et des échanges avec Madame Pécresse, présidente de la Région Île-de-France. Il ajoute qu'elle a été très sympathique et qu'elle était avec Monsieur Jean-Yves Perrot, le maire de Marly-le-Roi, et Monsieur Pierre-François Viard, maire de Louveciennes, qu'elle connait et Pierre Lequiller, conseiller régional d'Île-de-France.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente la décision prise dans le cadre de ses délégations.

Madame Laffont signale qu'elle a contacté un interlocuteur d'UGC pour la diffusion du teaser, cependant, toute la programmation de la publicité en première partie est faite uniquement avec la régie Canal+. Elle peut communiquer le numéro de téléphone de la personne responsable à Canal+.

Le Président doute, dans ces conditions, que le teaser soit passé gracieusement via Canal+. Il annonce, en revanche, que le cinéma « Le Fontenelle » de Marly-le-Roi offre le passage de ce teaser et qu'il pourrait éventuellement être diffusé à Maisons-Laffitte puisque ces deux cinémas sont associés.

Madame Chopin ajoute que le directeur du cinéma du Vésinet semblait intéressé lorsqu'elle l'a rencontré lors de la présentation de la saison du centre culturel Jean Vilar de Marly-le-Roi où le making-off avait été diffusé. Elle fait observer que cela fait deux pistes de publicité dans des cinémas.

Madame Laffont estime que c'est très bien, car Le Vésinet se situe vraiment dans le secteur géographique du musée, mais qu'il est dommage de ne pouvoir le diffuser au cinéma UGC du Chesnay.

Madame Chopin estime qu'il faut cependant poser la question.

Le Président est d'accord avec Madame Chopin.

Monsieur Pothelet suggère de passer une publicité dans la prochaine édition du journal municipal de Versailles.

Madame Chopin répond qu'il est très difficile d'atteindre les journaux municipaux en dehors du territoire du syndicat d'une part et en dehors de l'agglomération d'autre part. Elle mentionne que Les Echos de Louveciennes et la Chronique de Marly publient régulièrement et gratuitement les informations sur le musée et que Le Canard de l'Etang diffuse aussi des informations du musée.

Monsieur Pothelet fait remarquer que le Canard de l'Etang est en opposition avec la mairie et que c'est donc un peu délicat.

Madame Chopin pensait que c'était le journal municipal.

Monsieur Le Beulze confirme que le Canard de l'Etang n'est pas le journal municipal.

Madame Laffont suggère de se rapprocher également de Bailly-Noisy-le-Roi.

Monsieur Pothelet signale qu'il pourrait contacter la rédactrice au sein de la mairie du Chesnay-Rocquencourt qui travaille pour le journal municipal.

Le Président précise qu'il serait préférable de passer directement par les maires.

Madame Chopin annonce qu'il est envisagé d'inviter, pour une visite privée, les directeurs de la culture et de la communication des communes de l'agglomération pour les inciter à faire une publication dans leur ville.

Le Président demande si le journal de la Région et du Département pourrait éventuellement faire un petit article.

Madame Chopin répond que leurs publications concernent souvent leurs musées, mais qu'il est tout à fait envisageable de poser la question.

Madame Laffont demande ce qu'il en est pour les Nouvelles de Versailles.

Madame Chopin signale qu'il s'agit de la presse indépendante et que ces journaux ont été contactés par le service relations presse du Musée. Elle annonce que le voyage de presse a eu lieu cette semaine avec 38 journalistes de presse écrite essentiellement et de blogs, qui sont venus en bus depuis la Porte Maillot et ont participé à cette journée. Elle ajoute que quelques retombées sont à signaler dans le Télérama/Sortir, le Parisien. Elle précise qu'elle a appelé la radio France Bleu Paris pour l'émission « le week-end est à vous » et est passée rapidement à l'antenne. Elle ajoute avoir annoncé que le musée avait rouvert après trois ans de travaux, avec un nouveau parcours et qu'il proposait des animations pour le week-end.

Le Président signale également le passage d'un dix minutes en deux fois sur BFM Paris, qui a pour titre « la renaissance du Château de Marly ». Il ajoute que ce reportage est très bien fait et que l'on peut y voir Madame Géraldine Chopin interviewée dans le parc et dans le musée, la deuxième partie étant sur la réalité virtuelle. Ce film est sur internet et peut être téléchargé.

Madame Laffont propose de prendre rendez-vous avec les médiathèques. En effet, elle précise que celle de Louveciennes souhaiterait avoir tous les fascicules, comme celui des Amis du Musée ou ceux vendus en boutique et fait remarquer que cela se faisait auparavant.

Madame Chopin précise que les médiathèques reçoivent tous les flyers du Musée. Elle demande s'il s'agit là de donner un exemplaire de toutes les publications du Musée afin que les utilisateurs des médiathèques puissent les emprunter.

Madame Laffont explique qu'il s'agirait plutôt pour le public de les consulter en médiathèque et de les inciter ainsi à aller au musée. Elle estime que ce sont des suggestions qu'il convient d'étudier avec Madame Armelle Delzanno.

Madame Chopin précise que la bibliothèque de Marly-le-Roi a tous les livres du musée et elle ne pense pas, effectivement, que ce soit le cas pour celle de Louveciennes.

Le Président souhaite savoir si Louveciennes, comme c'était le cas avant la fermeture, souhaite poursuivre le versement d'un forfait afin que toutes les écoles de la ville puissent venir au Musée.

Madame Laffont répond qu'il faut poser la question à l'adjoint scolaire qui va lui-même demander aux professeurs des écoles et aux directrices.

Madame Chopin explique que c'était la Caisse des Ecoles qui versait 2 600 € par an.

Madame Laffont précise qu'il n'y a plus de Caisse des Ecoles et qu'il existe uniquement une subvention de la commune pour les voyages. Elle ajoute qu'il convient de contacter Monsieur Boleslas Palewski à la mairie.

Madame Chopin montre un extrait de l'émission de BFM Paris aux élus et explique que la journaliste de l'émission se filme avec une perche à selfie depuis son smartphone.

Sans autres remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

En raison du retard annoncé de Monsieur Watine, le Rapport d'Orientation Budgétaire sera abordé en dernier point.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA START UP « CULTURE IN THE CITY »

Le Président présente le rapport et signale que cette convention de partenariat avec « Culture in the City » a été également signée par le château de Monte Cristo. Il précise que cette société est nouvelle, que cela n'a pas de coût pour le Musée et qu'il faut essayer.

Madame Laffont signale que Madame Pécresse faisait remarquer le nombre très important de châteaux dans les Yvelines.

Monsieur Pothelet annonce qu'il y en a plus de 90 dont 24 dans les Yvelines.

Madame Chopin précise que le département des Yvelines est le département d'Île-de-France dans lequel se trouvent le plus de musées.

Madame Laffont estime qu'il y a donc un parcours à faire avec les box.

Le Président pense que ces box auront peut-être du succès au printemps/été et ajoute que si cela ne fonctionne pas, il suffit d'arrêter le partenariat.

Madame Laffont signale que les consommateurs achètent des box pour, ensuite, les utiliser ou pas.

Le Président mentionne que certains ne les utilisent jamais alors qu'elles sont valables deux à trois ans.

Le Comité vote à l'unanimité la convention de partenariat avec « Culture in the city » pour le référencement du musée du Domaine royal de Marly dans les coffrets culturels « Cultur'in the box ».

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le Président présente le rapport.

Monsieur Le Beulze confirme que cette reliure est obligatoire et que ces groupements de commande sont indispensables.

Monsieur Pothelet demande en quoi consiste cette reliure.

Monsieur Le Beulze répond que les actes administratifs sont brochés avec des feuillets et de l'encre spéciale afin de garantir la conservation.

Le Comité vote à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le Président présente le rapport, tout en signalant que Monsieur Watine, absent, a dû lire les documents, car il avait demandé à Monsieur Saillard de les lui envoyer. Il ajoute qu'il aura sans doute des questions à poser.

Concernant le chapitre 011 des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement la baisse de certaines dépenses, il rappelle que les œuvres du musée étaient stockées dans les locaux de la société Bovis à Bondoufle et que les agents étaient hébergés à Saint-Germain-en-Laye dans les locaux de l'Hôtel de Ville. A contrario, pour les dépenses qui ont augmenté, il précise que celles de la communication concernent Télérama et diverses affiches. Il fait observer que le site internet du Musée est très beau et qu'il est en ligne depuis vendredi soir.

Madame Chopin signale que l'adresse du site est : musée-domaine-marly.fr.

Le Président rappelle qu'au dernier conseil, il avait été estimé que les crédits disponibles seraient d'environ 88 k€, mais que, finalement, 20 k€ ont été retrouvés. Par contre, comme les dépenses avaient été supérieures pour la remise aux normes de sécurité, il ajoute que le musée a dépensé 50 à 60 k€ de plus.

Pour le chapitre 012, il annonce que le partenariat a commencé avec l'agence Muséa pour l'accueil et qu'un point sera fait en fonction des recettes, après le premier semestre, voire plus tard, pour estimer si celui-ci se poursuit ou pas.

Monsieur Pothelet rappelle qu'il avait été précisé que ce contrat d'un an pouvait à tout moment être modifié en fonction des observations constatées.

Le Président fait remarquer que, lors de sa visite d'hier, il a trouvé que la prestation était très bonne, avec 375 entrées ce qui est un très bon début. Il mentionne cependant que ce rythme doit se poursuivre.

Pour le chapitre 023, il explique que le virement de 396 k€, et non 296 k€ comme inscrit dans le paragraphe, concerne les travaux du musée.

Concernant le chapitre 70, il annonce que les recettes de la boutique de la journée de la veille se montent déjà à 600 €. Il explique que cette estimation a été faite en fonction de la prospective de Jean-Michel Arbassette et de Matthieu Saillard lorsqu'ils avaient fait la proposition aux deux maires. Il fait observer que si les chiffres devaient être inférieurs ce serait très dommageable.

Monsieur Watine arrive à ce moment de la séance.

Le Président demande, puisque Monsieur Watine a déjà pris connaissance des documents, s'il a des questions concernant la partie fonctionnement de ce rapport.

Monsieur Watine répond par la négative.

Le Président reprend la lecture du rapport avec la section d'investissement.

Concernant le chapitre 21, il annonce que le dossier de l'enseigne du Musée a été déposé en début de mois de janvier à la mairie de Marly-le-Roi et que celle-ci devrait être posée en façade au cours du trimestre. Au sujet de la signalétique, il fait observer que Monsieur Marc Ménessier a relevé des erreurs et des fautes d'orthographe sur la signalétique du parc qu'il a signalées à Madame Chopin, notamment le « Musée royal***e*** ».

Monsieur Pothelet s'étonne que personne ne relise ces écrits.

Madame Chopin fait observer que le musée n'a pas de bon à tirer, mais va bien sûr le signaler.

Madame Thieyre demande si c'est le musée qui a financé cette signalétique.

Madame Chopin répond que rien n'a été dépensé cette année par l'établissement à ce titre.

Monsieur Pothelet demande si c'est l'EPV qui a financé.

Le Président répond par l'affirmative.

Madame Chopin explique qu'il y avait le nom intermédiaire du Musée royal et qu'ils ont renouvelé les panneaux.

Monsieur Pothelet trouve ces erreurs très dommageables et demande s'il y en a d'autres.

Madame Chopin signale que le « ***e***» en trop à « royal » est en fait la seule faute, mais qu'elle est très visible.

Monsieur Pothelet demande s'il serait possible de corriger en grattant par exemple.

Madame Chopin est sceptique sur le résultat avec un grattage.

Le Président reprend le rapport et, à propos du renouvellement de mobiliers, fait observer aux élus que les tables de la salle dans laquelle ils sont réunis ont été renouvelées comme tous les bureaux de l'étage.

Concernant le chapitre 23, **Monsieur Watine**, estime importante la mention du chiffre de 565 k€ de dépenses relatives aux derniers travaux dont une partie provient de crédits reportés de 430 k€, car il permet de bien voir le « dérapage » par rapport au coût initial.

Le Président rappelle que ce dérapage est provoqué par toute la sécurité depuis le mois de juin.

Monsieur Le Beulze le confirme et mentionne qu'il est impossible de négocier avec la commission de sécurité.

Le Président le confirme et annonce que la commission de sécurité communale, qui a duré environ trois heures, a eu lieu il y a une quinzaine de jours et qu'elle s'est bien passée.

Au chapitre « dons et subventions » dans les recettes d'investissement, il explique que la subvention de l'Etat a été possible grâce à la lettre de soutien de Madame Marie Lebec, députée de la circonscription, à Madame Françoise Nyssen, alors ministre de la Culture.

Madame Picon demande des explications sur le don de Suez, car il est indiqué un montant de 15 000 €, alors qu'il est écrit ensuite un report de 11,5 k€.

Le Président suppose qu'il a été fait en deux fois.

Madame Chopin s'étonne également, car elle explique que trois entités du groupe Suez devaient donner chacune 5 000 € pour un total de 15 000 k€ et que 5 000 k€ ont été perçus en 2019. Elle ne s'explique donc pas non plus le montant de 11,5 k€ et non 10 k€.

Madame Thieyre demande si ce don de 5 000 € a bien été acté en 2019.

Madame Chopin le confirme et explique que l'appel à versement du reste a été repris assez récemment.

Le Président suggère qu'une vérification sur ces 11,5 k€ soit effectuée, mais confirme que le don est bien de 15 000 € au total.

Monsieur Watine demande si les représentants de ce mécène étaient présents à l'inauguration.

Le Président le confirme.

Madame Chopin signale qu'elle a vu Monsieur Mathieu Stérin de la SEOP (Groupe Suez).

Le Président annonce que Suez a certifié, lors de la dernière réunion, que les canalisations devant le mur ont été supprimées et que, désormais, elles sont derrière le mur.

Monsieur Pothelet se félicite qu'ils soient venus à l'inauguration, car ils ont pu constater la qualité des lieux et estime que, s'il devait y avoir un incident de leur fait, ils seraient très embarrassés.

Le Président mentionne qu'il n'y a plus qu'une canalisation derrière le rond-point, mais Suez a expliqué que cette eau n'était pas pressurisée.

Madame Laffont signale que des travaux de canalisation sont encore en cours à la Tour du Jongleur au bout de l'aqueduc.

Madame Chopin explique qu'il s'agit d'eau brute qui n'est pas sous pression : c'est cette canalisation qui a fui en novembre 2018. Elle tient cependant à signaler qu'il y a trois canalisations qui passent entre le jardin et le réservoir et que Suez a bien enlevé la canalisation défectueuse, mais que les autres n'ont pas été supprimées. Elle ajoute que davantage d'appareils de contrôle ont été installés. Elle estime qu'il faut le savoir.

Le Président répond que c'est pourquoi le muret va être construit.

Madame Thieyre fait observer que c'est incontournable.

Madame Chopin mentionne que les appareils ajoutés par Suez vont permettre de mieux contrôler les baisses de pression annonciatrices d'une fuite.

Madame Picon fait remarquer que, lorsque l'eau est sous pression, en quelques secondes, le mal est fait.

Monsieur Watine souhaite partager quelques commentaires sur les comptes présentés et sous le contrôle du Président et de Monsieur Le Beulze, il mentionne que ce qu'il retient est une conservation dans ce budget du « trésor de guerre » de 2019 puisque les 110 k€ sont toujours présents.

Le Président intervient pour signaler que ce montant devait être de 180 k€, mais que 70 k€ sont partis en mise en sécurité.

Monsieur Watine est d'accord, mais explique qu'il a juste comparé avec le montant indiqué dans la DM pour fin 2019. Concernant les charges de personnel, la reprise de l'exploitation entraine automatiquement des montants plus élevés de ces charges, par contre, la mutualisation permet de baisser ce montant et qu'il n'y a que 50 k€ en plus. Sur les charges à caractère général, il constate 40 k€ en moins dus au fait qu'il y a moins de gestion de sinistre, de location ou de transport notamment, mais que, cependant, en 2020, il y a de la communication et des frais de nettoyage en plus. Il évoque également des recettes inexistantes, bien sûr, en 2019 et l'hypothèse du maintien de la participation des communes, ainsi que, dans l'investissement, les 500 k€ de remboursement de la première partie de l'emprunt et les reports de crédits. Il retient également que c'est un budget sur lequel il n'y a pas de ligne « d'imprévu » et donc sans réserve.

Le Président fait observer qu'il n'y a que 106 k€ de réserve, ce qui est peu.

Monsieur Watine approuve, mais répète qu'il n'y a pas une ligne à ce sujet dans le rapport.

Le Président espère qu'il n'y aura donc pas beaucoup d'imprévus.

Monsieur Le Beulze fait remarquer que l'objectif est d'améliorer les recettes.

Madame Thieyre ajoute que le musée n'a pas vocation non plus à thésauriser.

Monsieur Pothelet rappelle, pour Monsieur Watine, les 600 € de vente à la boutique.

Le Président redonne les chiffres de 160 entrées le samedi après-midi et 375 le dimanche. Il estime que c'est un bon début, mais que c'est au musée et aux équipes de continuer à faire venir le public.

Madame Laffont demande si ce qui a été dit précédemment pour les scolaires, une participation des communes, est compris.

Le Président répond par la négative et qu'il convient bien de demander si les communes souhaitent renouveler leur participation forfaitaire pour l'ensemble des écoles comme auparavant. Dans le cas contraire, les écoles paieront à la prestation comme c'est le cas à Marly-le-Roi.

Monsieur Watine demande s'il est prévu de partager le bilan de l'opération car Monsieur Saillard lui a communiqué un tableau.

Monsieur Le Beulze répond qu'il ne l'a pas avec lui, mais qu'une note de bilan a été élaborée pour l'inauguration. Il propose de l'envoyer si Monsieur Pothelet le souhaite.

Monsieur Pothelet fait remarquer que ce n'était pas à l'ordre du jour.

Madame Picon signale que, lors du dernier comité, il avait été demandé à ce qu'un bilan soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance et pense que c'est un peu tôt maintenant.

Monsieur Watine répond qu'il s'agit simplement du bilan des travaux, mais ajoute qu'il a quant à lui, obtenu l'information dans ce tableau.

Monsieur Le Beulze explique que cela a été traité, car, lors de la prise de parole de l'inauguration, il fallait mentionner le montant global des travaux.

Monsieur Watine annonce que Monsieur Saillard lui a précisé qu'il y avait 150 k€ de travaux en plus que le *Business case* soit un total d'investissement d'1 467 K€ et que les dépenses de fonctionnement, du type inauguration, ont représenté 174 k€. Il trouve normal que tous les élus prennent connaissance du tableau que Monsieur Saillard lui a donné.

Madame Picon suggère de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Monsieur Watine est tout à fait d'accord afin de pouvoir le commenter de façon plus efficace.

Sans autres remarques, le comité syndical vote à l'unanimité le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020.

Madame Laffont signale une erreur d'adresse postale pour le Musée.

Monsieur Le Beulze et **Madame Chopin** en prennent note et feront la modification.

Les élus félicitent le Président pour le discours de l'inauguration et estiment que tout s'est bien passé.

Le Président est d'accord et rappelle que Madame Pégard est arrivée à l'improviste et que cela a un peu modifié le protocole.

Monsieur Pothelet répète qu'il a trouvé l'intervention de Madame Pécresse excellente.

Sans autres remarques, la séance est levée à 19h40.